

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 65.345.762 DT
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -
IDENTIFIANT UNIQUE : 492586 Z/A/M/000**

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20/07/2022

STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les délais de la convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais de convocation.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2021, décide d'approuver les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et les approuvent sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, faisant apparaître un total bilan de **580 412 256 DT**, un total capitaux propres avant résultat de **251 292 348 DT** et un bénéfice net de **23 224 095 DT**.
- Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **1 033 984 914 DT**, un total des capitaux propres part du groupe de **295 909 720DT** et un bénéfice part du groupe qui s'élève à **16 220 997**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêté des états financiers clos le 31 décembre 2021 et après discussions, et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2021 s'élevant à **23 224 095 DT** comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2021	23 224 095
Résultats reportés au 31 Décembre 2021	96 931 445
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	120 155 540
Capital social	65 345 762
10% capital social (plafond réserves légales)	6 534 576
Réserves légales au 31 Décembre 2021	6 534 576
Réserves légales supplémentaires	0
Total résultats reportés avant distribution	120 155 540
Prime d'émission avant distribution	63 362 329
Dividendes par action	0,205
Dividendes à distribuer	13 395 881
Total résultats reportés après distribution	120 155 540
Prime d'émission après distribution	49 966 448

L'Assemblée Générale décide de distribuer 205 millimes par action correspondant à la somme globale de 13 395 881 Dinars à prélever sur la prime d'émission

L'assemblée Générale, constatant que la prime d'émission s'élevant à 63 362 329 Dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de prélever la totalité des dividendes de 13 395 881 Dinars sur la prime d'émission. La prime d'émission après distribution s'élève à 49 966 448 Dinars

Le paiement des dividendes se fera le 26/07/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve toutes les conventions conclues durant l'exercice 2021 dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31/12/2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2021, une somme de Vingt Mille Dinars (20 000) Net, par administrateur, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2021 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille Dinars (5 000) Net, par membre, et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Vincent LE GUENNOU de ses fonctions d'Administrateur, et décide de l'accepter.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate également l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

Mr. Achraf MEZNI, Mr. Adel GOUCHA, Mr. Tarek KABIL et Mr. Ahmed BADRELDINE

Et décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois exercices, à savoir : 2022, 2023 et 2024.

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieur Nayel VIDAL en tant que nouvel administrateur au sein du conseil d'administration de la société SAH.

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat du Commissaire aux Comptes, la société Cabinet Hayet LABIDI « sarl », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de lui renouveler son mandat pour une période de trois exercices, à savoir : 2022, 2023 et 2024.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère au porteur du présent procès-verbal tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Et après échange de diverses questions, et plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à Heures.

Présidente de la réunion

Mme. Jalila MEZNI

Le Secrétaire

Mme. Najet JEBALI

Les Scrutateurs

Mr Abdelbasset BEN MOUSSA

Mr Hamadi MOKDADI

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 65 345 762 DT
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Résolutions

Adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/07/2022

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend note du contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH par incorporation de réserves pour financer deux projets d'investissement le premier a été réalisé à Zriba comprenant une extension de la capacité de production de transformation de papier et le second a été réalisé à Medjez El Bab comprenant une ligne couche culotte adulte et une ligne protège slip.

Les Projets susmentionnés se détaillent comme suit :

I. PROJET 1

En effet dans le cadre de l'extension de son site de production sis à ZRIBA 4, et afin de répondre à l'accroissement de la demande du marché, la Société a décidé d'investir dans :

- une ligne de production de Serviettes de Tables
- une ligne de rouleau industriel.
- une ligne de papier facial
- deux lignes de rouleau essui tout

Cet investissement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la TIA en date du 22/03/2019 sous le numéro : TIA/ A 19/ 1 /92786, et Il doit être financé partiellement par une augmentation de capital.

Le coût du projet s'élève à 23 000 000 dinars et le schéma de financement se présente comme suit :

CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT	3 240 162	FONDS PROPRES	8000000	35%
MATERIEL IMPORTE	18 702 958	CREDIT M.T	15 000 000	65%
MATERIEL LOCAL	359 128			
MATERIEL TRANSPORT	382 029			
FRAIS APPROCHE	237 825			
FOND DE ROULEMENT	77 898			
	23 000 000		23000000	

La société va réaliser une augmentation de capital d'un montant de Huit Million (8 000 000) Dinars pour financer cet investissement

II. PROJET 2

Dans le cadre de la diversification de sa gamme d'incontinence adulte et d'accroissement de sa capacité de production de protège slip la société a réalisé un investissement dans une ligne d'incontinence adulte et une ligne de protège slip, dans le site de Medjez El Bab.

Cet investissement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la TIA en date du 09/01/2020 sous le numéro : TIA /A

20/1/17300, et il doit être financé partiellement par une augmentation de capital.

Le cout du projet s'élève à 25 036 440 dinars et le schéma de financement se présente comme suit :

CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT	2 805 045	FONDS PROPRES	8336440	33%
MATERIEL IMPORTE	20 837 820	CREDITS MOYEN TERME	16 700 000	67%
MATERIEL LOCAL	258 056			
FRAIS D APPROCHE	520 052			
FOND DE ROULEMENT	615 467			
	25 036 440		25036440	

La société va réaliser une augmentation de capital d'un montant de 8 336 440 Dinars pour financer cet investissement.

Par conséquent une seule augmentation de capital de seize millions trois cent trente-six mille quatre cent quarante (16 336 440) dinars correspondant au besoin de financement :

1-Du projet extension papier ZRIBA objet de la déclaration TIA en date du 22/03/2019 sous le numéro : TIA/ A 19/ 1 /92786 pour un montant de capitaux propres de 8 millions de dinars

2-Du projet Adulte et Protège slip a Medjez El Bab objet de la déclaration TIA en date du 09/01/2020 sous le numéro : TIA/ A/ 20/ 1 /17300, pour un montant de capitaux propres de 8 336 440 dinars

L'Assemblée Générale Extraordinaire suite à la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de seize millions trois cent trente-six mille quatre cent quarante (16 336 440) Dinars, pour le porter de : Soixante Cinq Million Trois Cent Quarante Cinq Mille Sept Cent Soixante Deux (65 345 762) Dinars à Quatre-vingt et Un Million Six Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Deux (81 682 202) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves et de résultats reportés et ce par l'émission de (16 336 440) Actions nouvelles, d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatre (04) actions anciennes avec 02 rompus.

Les 16 336 440 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2022.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROIXIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Quatre-vingt et Un Million Six Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Deux (81 682 202) Dinars, divisé en Quatre-vingt et Un Million Six Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Deux

(81 682 202) actions de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à **81 682 202**, souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'arrêter les modalités de l'augmentation du capital, de procéder à sa réalisation, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Présidente de la réunion

Mme. Jalila MEZNI

Le Secrétaire

Mme. Najet JEBALI

Les Scrutateurs

Mr Abdelbasset BEN MOUSSA

Mr Hamadi MOKDADI

Société d'Articles Hygiéniques SA
Bilan arrêté au 31 décembre post AGO
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	31.12.2021	31.12.2020
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<u>Actifs immobilisés</u>		
Immobilisations incorporelles	2 551 526	2 060 554
Moins : amortissements immobilisations incorporelles	<2 078 078>	<1 852 082>
	473 448	208 472
Immobilisations corporelles	262 770 130	245 460 549
Moins : amortissements immobilisations corporelles	<111 313 478>	<94 986 108>
	151 456 652	150 474 441
Immobilisations financières	100 678 254	88 376 754
Total des actifs immobilisés	252 608 354	239 059 667
Autres actifs non courants	1 791 077	44 966
Total des actifs non courants	254 399 431	239 104 633
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	147 090 502	151 459 931
Moins : provisions stocks	<1 127 091>	<1 228 282>
	145 963 411	150 231 649
Clients et comptes rattachés	139 100 561	135 369 692
Moins : provisions clients et comptes rattachés	<16 065 037>	<12 151 666>
	123 035 524	123 218 026
Autres actifs courants	49 404 843	42 514 940
Moins : provisions autres actifs courants	<959 258>	<616 364>
	48 445 585	41 898 576
Placements et autres actifs financiers	1 004 216	4 216
Liquidités et équivalents de liquidités	7 564 089	2 903 427
Total des actifs courants	326 012 825	318 255 894
Total des actifs	580 412 256	557 360 527

Société d'Articles Hygiéniques SA
Bilan arrêté au 31 décembre post AGO
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux propres		
Capital social	65 345 762	65 345 762
Réserve légale	6 534 576	6 534 576
Subvention d'investissement	4 292 928	2 855 059
Prime d'émission	49 966 448	74 228 084
Résultats reportés	120 155 540	70 200 869
Réserve spéciale de réinvestissement	14 825 308	14 825 308
Total des capitaux propres avant affectation	<u>261 120 562</u>	<u>264 884 002</u>
Passifs		
Emprunts	42 125 674	50 909 792
Autres passifs non courants	1 130 609	973 440
Total des passifs non courants	<u>43 256 283</u>	<u>51 883 232</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	84 736 925	91 176 717
Autres passifs courants	38 823 934	25 595 813
Autres passifs financiers courants	152 291 824	120 726 982
Concours bancaires	182 728	3 093 781
Total des passifs courants	<u>276 035 411</u>	<u>240 593 293</u>
Total des passifs	<u>319 291 694</u>	<u>292 476 525</u>
Total des capitaux propres et des passifs	580 412 256	557 360 527

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserve de réinvest. (*)	Subvention d'invest	Distribution des dividendes	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2020	65 345 762	6 534 576	74 228 084	14 825 308	2 855 059	-	70 200 869	30 894 344	264 884 002
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	-	4 163 770	26 730 574	(30 894 344)	-
Situation nette après affectation du résultat 2020	65 345 762	6 534 576	74 228 084	14 825 308	2 855 059	4 163 770	96 931 443	-	264 884 002
Distribution des dividendes	-	-	(10 865 755)	-	-	(4 163 770)	-	-	(15 029 525)
Subvention Obtenue en 2021	-	-	-	-	2 043 893	-	-	-	2 043 893
Quote-part des subventions d'investissements	-	-	-	-	(606 024)	-	-	-	(606 024)
Total des capitaux propres avant résultat	65 345 762	6 534 576	63 362 329	14 825 308	4 292 928	-	96 931 445	-	251 292 348
Résultat net 2021	-	-	-	-	-	-	-	23 224 095	23 224 095
Total des capitaux propres avant affectation	65 345 762	6 534 576	63 362 329	14 825 308	4 292 928	-	96 931 445	23 224 095	274 516 443
<i>Affectation résultat 2021 suivant décision de l'AGO</i>	-	-	-	-	-	-	23 224 095	(23 224 095)	-
<i>Dividendes distribués</i>	-	-	(13 395 881)	-	-	-	-	-	(13 395 881)
Total des capitaux propres après affectation résultat 2021	65 345 762	6 534 576	49 966 448	14 825 308	4 292 928	0	120 155 540	0	261 220 562

(*) Les bénéfices réinvestis, en application des dispositions du code d'incitations aux investissements, sont inscrits dans un « compte de réserve spéciale d'investissement »

Administrateur	Qualité	Principales activités professionnelles	Echéance mandat
Mounir El Jaiez	Président de Conseil	PDG Azur Détergents PDG Azur Papiers Gérant Transflèche	2023
Jalila Mezni	Administrateur Exécutif	DG SAH Président de conseil SAH Libye Président de conseil SAH Algérie Gérant SAH Maroc Président de conseil SAH Cote d'Ivoire Président de conseil SAH Sénégal DGA Azur Papier SA DGA Azur Détergents PDG JM Holding PDG Azur Industrie Cosmétique PDG Azur d'Ateliers Plastiques	2023
Chokri Mezni	Administrateur Non-Exécutif Actionnaire minoritaire	-	2023
Achref Mezni	Administrateur Non-Exécutif Actionnaire minoritaire	-	2024
Adel Goucha	Administrateur Non-Exécutif Représentant de JM Holding	Manager des investissements du fonds ANAF II sur les marchés Tunisien et Algérien. Monsieur Goucha a géré lesManager des investissements du fonds ANAF II sur les marchés Tunisien et Algérien. Il a géré les investissements des fonds Kantara et ANAF II dans Opalia Pharma, Les Laboratoires Unimed, PEC, Moulin d'Or, L'Accumulateur Tunisien Assad, Clinique Taoufik, Clinique de La Soukra, Clinique Hannibal, Aziza Commerce de Détail et Société d'Articles Hygiéniques « SAH ». Il a occupé auparavant le postes de directeur d'investissement à Amundi Private Equity Funds et responsable de l'équipe de couverture de la région MENA à Natexis Pramex International.	2024

Tarek Kabil	Indépendant	Consultant en développement et création de valeur pour les entreprises. Monsieur Kabil a été Ministre de l'Industrie et du Commerce en Egypte et Président du Conseil et Directeur Général de PepsiCo International sur la région MENA	2024
Ahmed Badreddine	Administrateur Non-Executif Représentant de JM Holding	Gestionnaire des fonds de Kantara, ANAF II et AVCF. Monsieur Badreddine a été auparavant associé au sein du Groupe Abraaj, en charge des investissements du groupe sur la région MENA et a été un membre senior au sein de Barclays Capital à Londres ou il a réalisé plusieurs opérations de financement et de co-investissement en capital avec KKR, Carlyle et Bain Capital.	2024
Abdelbasset Ben Moussa	Administrateur Non-Exécutif Représentant d'Ekuity Capital	Expert-comptable, Monsieur Ben Moussa a rejoint Ekuity Capital en 2014 en tant que Manager au sein du Département Investissement. Il a plus que 15 ans d'expérience dans les services de transaction, le conseil et le capital-investissement. Avant de rejoindre Ekuity Capital, il a travaillé en tant que Consultant Indépendant pendant 7 ans et Manager pour Deloitte Tunisie durant 4 ans.	2022
Hammadi Mokdadi	Administrateur Non-Exécutif Représentant des actionnaires minoritaires	Ancien cadre de banque à la retraite depuis 2014.	2022
Mohamed Amine Ben Malek	Administrateur Exécutif Employé	CFO	2022
Adel Grar	Indépendant	Longtemps président de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB), titulaire d'un doctorat en Finances de Paris Dauphine (1994), était dirigeant-fondateur d'un cabinet de consulting, Investys international. Président de conseil de Cartage Ciment.	2022

<p>Nayel Vidal</p>	<p>Administrateur Non-Exécutif</p>	<p>Son expérience en tant que Professionnel de l'Investissement et mandataire social depuis 2007 couvre des situations de capital développement, restructuration et situations spéciales dans le cadre d'investissement minoritaire ou majoritaire dans une dizaine de sociétés et de leur désinvestissement dans le cadre d'IPO à Casablanca et Tunis, de cessions à des stratégiques ou récentes aux partenaires historiques des sociétés de portefeuille.</p> <p>Monsieur Vidal est investi dans le cadre de mandats d'administrateurs, de participation à des sous-comités du Conseil et comités Ad Hoc dans compagnies présentes dans les secteurs de la boisson rafraîchissante et de l'Assurance en Algérie, des concessions d'eau et d'électricité, solutions nutritives végétales, travaux publics et des exploration minière au Maroc, des produits laitiers et de l'hygiène personnelle en Tunisie, bancaire en Mauritanie, exploration saline à Djibouti.</p> <p>Il est Senior Advisor sur l'Afrique du Nord pour ECP Manager LP que je représente au conseil d'administration du MIF (Moroccan Infrastructure Fund) et de son gestionnaire MIM (Moroccan Infrastructure Management) au Maroc. Il fait le suivi de l'investissement d'ECP Africa Fund IV dans SAH Lilas.</p> <p>En Tunisie, il est également administrateur de MAC Private Management (« MPM », une société de gestion de fonds de Private Equity détenue par MAC SA et l'équipe de MPM) et il les accompagne dans leur développement.</p>	<p>2024</p>
---------------------------	------------------------------------	--	-------------